

AVIS AUX ETUDIANTS DE L'ENCGBM AMO

Pour avoir accès à l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire) des étudiants, il faut s'enregistrer sur la plateforme en ligne :

<http://www.usms.ac.ma/apps/amo/login.php>

Le système d'Assurance Maladie Obligatoire garantit une couverture médicale pour les étudiants marocains et étrangers de moins de 30 ans qui ne bénéficient d'aucune autre couverture médicale (RAMED,CNSS,FAR..).